



DÉLIBÉRATION

du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DOTTOR</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>15 DEC. 2022</u> Publiée, le <u>16 DEC. 2022</u> Notifiée, le	
Délibération n°22.7.4	FINANCES <i>Vote des TARIFS des salles et services pour 2023</i>

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer chaque année les tarifs applicables pour l'année civile à suivre, à compter du 1^{er} janvier.

Il est proposé après avis des commissions municipales et consultation finale de la commission des FINANCES réunie le 30 novembre 2022 de :

- **maintenir le tarif 2021 des services divers à la population, ces recettes étant tout à fait « marginales »**
- **de ne pas augmenter les tarifs des prestations funéraires,**
- **de limiter la réévaluation des tarifs des salles PHENIX et GANDON de + 3 % permettant de répercuter pour partie l'évolution du prix de l'énergie et l'évolution des charges de personnel sans pénaliser l'attractivité des prestations proposées aux particuliers**
- **fixer un nouveau tarif de location de la salle du LAVOIR (Maison des Associations) pour les particuliers et les entreprises, compatible avec l'utilisation prioritaire aux associations**

Les propositions sont compilées dans les tableaux ci-dessous :

<u>1A-ACCUEIL POPULATION</u>	2023
Verre cassé (tout verre cassé sera remplacé par la commune et refacturé)	1,10 €
Gobelet non rendu lors d'un prêt	0,50 €
Droit de place pour une journée - Société commerciale	59 €
Droit de place pour une journée - Autre utilisateur	30 €
Photocopies Noir & Blanc	
	A4 recto 0,30 €
	A4 recto-verso 0,50 €
	A3 recto 0,60 €

	A3 recto-verso	1,00 €
Photocopies Couleur		
	A4 recto	0,60 €
	A4 recto-verso	1,00 €
	A3 recto	1,20 €
	A3 recto-verso	2,00 €
Cartes postales		0,54 €
Livre Gilbert CHERON		24 €

➤ La reproduction des documents administratifs est facturée au maximum prévu par les textes, frais d'envoi en sus le cas échéant : 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ; 2,75 € par cédérom.

➤ Photocopies gratuites pour les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires RMI- RSA pour dossiers personnels et sur justificatifs.

➤ Photocopies gratuites pour les conseillers municipaux dans le cadre de leur fonction d'élu.

➤ Gratuité des documents remplaçant les fiches état-civil : carte nationale d'identité, livret de famille, passeport, carte d'ancien combattant, carte d'invalidé civil, carte d'invalidé de guerre, extrait ou copie d'acte d'état civil.

Lorsque la copie fait l'objet d'un envoi postal, les frais de port sont à la charge de l'intéressé (conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif

<u>1B-CONCESSIONS CIMETIERE</u>		2023
Concession en terrain	15 ans	291 €
	30 ans	561 €
Mise à disposition colombarium	15 ans	1 139 € (848€ de mise à disposition de la case + 291 € de concession pour 15 ans)
	30 ans	1 409 € (848€ de mise à disposition de la case + 561 € de concession pour 30 ans)
Revente caveau d'occasion 1 place		230 €
Revente caveau d'occasion 2 places		294 €
Revente caveau d'occasion 3 places		356 €
Plaque + Gravure Jardin du souvenir		55 €

Pour rappel, le produit des services funéraires est réparti entre le CCAS pour 1/3 et la Commune pour 2/3. Suite à la réorganisation des services de la Trésorerie, il est demandé de ne plus transmettre de chèque directement à la Trésorerie pour solder des produits.

Ce qui est fait actuellement : le renouvellement est accompagné du chèque du titulaire de la concession et envoyé à la Trésorerie accompagné du titre.

Au changement de Trésorerie, il sera envoyé un titre à l'utilisateur pour Avis des sommes A Payer pour la totalité du montant de la concession (au lieu de 2 titres : 1 sur le budget de la commune (représentant les 2/3) et 1 sur le budget du CCAS (représentant les 1/3)). A la fin de chaque année, un reversement sera effectué au CCAS correspondant au tiers des recettes des concessions.

A titre indicatif : recettes 2021 = 8180€ Commune : 5736€ CCAS : 2444€

1D- URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES

<u>SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX</u>	2023
Main d'œuvre/heure	34 €

2A-COMPLEXE DU PHENIX

PARTICULIERS	Commune	Hors commune
	Bar seul	186 €
Bar + Salle du Clair Obscur - 1 JOURNEE de Mai à Août	383 €	
Bar + Salle du clair obscur - WEEK-END de Mai à Août	683 €	
Cuisine	115 €	

ASSOCIATIONS	Commune & Arpèges		Hors commune	Caritatives SIVOM		Tarif réunion
	1ère utilisation dans le choix de toutes les salles	Utilisations suivantes	1ère utilisation dans le choix de toutes les salles	1ère utilisation dans le choix de toutes les salles	Utilisations suivantes	
Bar seul	65 €		186 €	65 €		Gratuit
Bar + Salle du clair obscur 1 JOURNEE	87 €	291 €	918 €	87 €	291 €	291 €
Bar + Salle Olympe	264 € Une seule par an		264 € Une seule par an			
Cuisine	115 €					

ENTREPRISES	Commune	Hors commune	Tarif réunion
Bar seul	311 €		
Bar + Salle du clair obscur 1 JOURNEE	918 €		291 €
Cuisine	115 €		

Instances territoriales	
Bar seul	65 €
Bar + Salle du clair obscur 1 JOURNEE	87 €
Cuisine	115 €

Les verres à disposition doivent être rendus propres

La mise à disposition de la régie (son et lumière) est comprise dans le prix pour la salle du clair-obscur

Chèque de caution de 1000 euros

Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.

En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

La mise à disposition d'un technicien pour la régie lors d'un spectacle sera facturée 150 €

2B-SALLE ANNE GANDON

Salle Anne Gandon	PARTICULIERS		Associations mésangéennes		Autres associations	Entreprises mésangéennes	Entreprises hors communes	Instances territoriales
	Commune	Hors commune	1ère utilisation dans le choix de toutes les salles					
			Utilisations suivantes					
Salle sans cuisine	243 €	364 €	121 €		364 €	364 €	596 €	
1/2 salle + cuisine	255 €	378 €	133 €	255 €	378 €	378 €	502 €	
1/2 salle + cuisine (Week-end)	411 €	486 €						
Salle entière + cuisine	500 €	622 €	133 €	500 €	622 €	622 €	989 €	87 €
Salle entière + cuisine (Week-end)	799 €	977 €						
Tarif réunion : durée inférieure à 1/2 journée - sans prestations autres			Gratuit		148 €	148 €	148 €	

Si réservation de la salle la veille : 91 € - Si aucune occupation le vendredi, mise à disposition gratuite

Les tarifs s'entendent TTC

Caution de 1000 €

Etat des lieux entrant et sortant OBLIGATOIRE par agent communal

En dégradation sur du matériel cas de ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, un titre de recettes sera émis à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

2C- MAISON DES ASSOCIATIONS

	2023
Salle des Marronniers	
Particuliers	82 €
Associations mésangéennes et Arpège	Gratuit
Associations Hors communes	82 €
Associations caritatives SIVOM	31 €
Entreprises mésangéennes et hors commune	103 €
Organismes extérieurs = instances territoriales	31 €

Salle du Lavoir- équipement vidéo-projection-	
Associations mésangéennes	Gratuit
Associations Hors communes	120 €
Entreprises mésangéennes et hors commune	120 €

Les tarifs s'entendent TTC

Caution de 500 €

Etat des lieux entrant et sortant OBLIGATOIRE par agent communal

En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, un titre de recettes sera émis à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

Toutes salles utilisées sont gratuites pour l'organisation des réunions suivantes : Assemblée générale, Spectacle de Noël école, sépulture, Amicale des pompiers.

Une association mésangéenne bénéficie pour sa 1ère location du tarif "1ère utilisation".

La location suivante est au tarif "utilisations suivantes" (même si la salle réservée pour cette 2ème location est différente de la 1ère).

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 2^{ème} alinéa ;

Considérant la présentation en commission des Finances le 06 décembre 2021 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **DÉCIDE** de fixer les tarifs des prestations diverses (accueil, état-civil, cimetière-urbanisme) et location des salles, conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre »

Cédric DOTTOR
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

